

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008

Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-4-8

Séance du vendredi 26 septembre 2008

**Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)
Participation financière du Département aux actions d'insertion
socioprofessionnelle des jeunes en difficulté dites
« Approche de la Vie Professionnelle »
Accompagnement social**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil Général n° E-6 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la délibération n° 2008/I-9/02 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2008,
- VU la délibération n° 2008/I-9/02 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subventions en cours d'année 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ accorde :

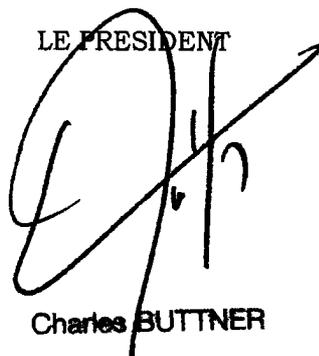
- o 12 000 € à l'ARSEA,
- o 17 070 € à l'AFPA de Mulhouse,
- o 22 400 € à l'UFCV,

- ❖ autorise le versement de ces subventions,
- ❖ autorise la signature des conventions afférentes.

La dépense est à imputer sur l'enveloppe 61502, section F, chapitre 65, nature 6574, fonction 58.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, crossing the vertical line.

Charles BUTTNER